



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements

Question orale n° 26

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur les projets de restructuration et d'extension des structures d'accueil médicales et pour handicapés de l'arrondissement de Châteaubriand. Ces projets sont d'une extrême importance pour l'ensemble des familles concernées par l'attente de nouvelles places dans les maisons d'accueil pour adultes handicapés. En effet, les établissements tels qu'ils sont aujourd'hui ne permettent pas d'accueillir et de répondre correctement aux besoins des jeunes et de leurs familles. Après qu'un grand pas a été réalisé par son prédécesseur sur le projet de l'institut médico-éducatif (IME) de Blain et du service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) qui lui est rattaché, en accordant vingt-cinq nouveaux lits supplémentaires, la réalisation de deux autres projets est indispensable : d'une part, le projet de foyer occupationnel de Nort-sur-Erdre qui doit satisfaire les besoins des cantons de Blain, Guémené-Penfao, Nozay et de la région d'Ancenis ; d'autre part, le projet du centre d'aide par le travail (CAT) de Châteaubriand, qui permet aux adultes handicapés une insertion plus facile dans le monde du travail et dans notre société. Seulement pour qu'un financement soit pris en compte par la région et par l'Etat, ces établissements doivent avoir la qualité d'hospice au sens de l'article 23 de la loi du 30 juin 1975 et être inscrits au contrat de plan entre la région et l'Etat pour la période 1994-1999. Or ni le foyer occupationnel de Nort-sur-Erdre, ni le CAT de Châteaubriand ne possèdent cette appellation. Il est donc impératif d'offrir à ces établissements la possibilité de financement en leur accordant le statut d'hospice. C'est pourquoi, il souhaiterait connaître la suite qu'il entend donner à ces projets.

Texte de la réponse

M. le président. M. Michel Hunault a présenté une question n° 26, ainsi rédigée :

«M. Michel Hunault attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat chargé de la santé sur les insuffisances des structures d'accueil pour les handicapés dans l'arrondissement de Châteaubriand, et plus particulièrement sur le projet de création du foyer occupationnel de Nort-sur-Erdre. Ce projet est particulièrement attendu par de nombreuses familles confrontées au manque de place dans les établissements spécialisés. Il lui demande donc quelle est la position de l'Etat pour faciliter la concrétisation rapide de ce dossier. D'autre part, il l'interroge sur le projet de restructuration et d'extension matérielle de l'institut médico-éducatif (IME) de Blain et du service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) qui lui est rattaché. Ce projet représente une attente importante de la part des utilisateurs. En effet, l'établissement, tel qu'il est aujourd'hui, ne permet pas d'accueillir et de répondre correctement aux besoins des jeunes et de leurs familles. Cette restructuration répond aux directives de l'administration. Elle est une bonne réponse à bons nombres d'inconvénients actuels: manque de locaux en dur et de lieux d'accueil pour les familles, absence de lieu d'intervention pour l'orthophoniste, insuffisance de bureaux pour les vacataires, etc. Le projet architectural correspond aux besoins de l'ensemble de l'équipe et aux besoins des jeunes pour leur permettre de développer leurs potentialités cognitives, affectives et sociales. Enfin, la direction départementale des affaires sanitaires et sociales reconnaît la nécessité de ce projet, auquel elle adhère. La modernisation et la mise en conformité de l'établissement avec les différentes réglementations deviennent des impératifs. C'est pourquoi il souhaiterait connaître la suite qu'il entend lui

donner.»

La parole est à M. Michel Hunault, pour exposer sa question.

M. Michel Hunault. Monsieur le secrétaire d'Etat chargé de la santé, je vous remercie d'être présent ce matin pour répondre personnellement aux questions que je souhaite vous poser sur les insuffisances des structures d'accueil pour les handicapés dans l'arrondissement de Châteaubriant et plus particulièrement sur deux dossiers.

Le premier est le projet de restructuration et d'extension de l'institut médico-éducatif de Blain et du service d'éducation spéciale et de soins à domicile qui lui est rattaché. Ce projet est très attendu par tous ceux qui souhaitent sa concrétisation. En effet, l'établissement, tel qu'il est aujourd'hui, ne permet pas d'accueillir les jeunes et de répondre correctement à leurs besoins et à ceux de leurs familles.

Le projet de restructuration répond aux directives de l'administration. C'est une bonne réponse à bon nombre des inconvénients actuels: on manque de locaux et de lieux d'accueil pour les familles, l'orthophoniste n'a pas de lieu d'intervention, les vacataires se partagent les mêmes bureaux, et je pourrais continuer.

Le projet architectural correspond aux besoins de l'ensemble de l'équipe et aux besoins des jeunes, pour développer leurs potentialités.

Enfin, la direction départementale des affaires sanitaires et sociales reconnaît la nécessité de ce projet auquel elle adhère. La modernisation et la mise en conformité de l'établissement avec les différentes réglementations deviennent des impératifs.

Monsieur le secrétaire d'Etat, les différents responsables de ce dossier que j'ai reçus avant de vous poser cette question sont impatients de connaître votre réponse.

Second dossier, le projet de création du foyer de vie pour adultes handicapés à Nort-sur-Erdre, attendu par de nombreuses familles confrontées au manque de place dans les établissements spécialisés.

Le dossier, présenté par l'ADAPEI de Loire-Atlantique, vient d'être déclaré complet par les services de la DISS, la direction des interventions sanitaires et sociales du département, et transmis aux services de l'Etat. Quelle est la position de l'Etat, pour faciliter la concrétisation rapide de ce dossier ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la santé.

M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé. Monsieur le député, je reconnais très volontiers l'intérêt et l'importance du projet de restructuration et d'extension des établissements de l'arrondissement de Châteaubriant accueillant des personnes handicapées. Cela dit, et je risque de vous décevoir, mais je pense que la réponse était attendue, s'agissant des établissements sociaux et médico-sociaux, l'aide de l'Etat au titre de l'investissement est actuellement entièrement consacrée aux opérations qui ont été inscrites dans des contrats de plan Etat-région, qu'il s'agisse de l'humanisation des hospices, qui est certainement nécessaire, ou des établissements pour personnes lourdement handicapées.

La région Pays-de-Loire n'a contractualisé aucune disposition concernant les personnes handicapées et, en conséquence, il n'est pas possible d'intervenir tout de suite et d'accorder une subvention au titre de l'investissement de l'Etat pour la réalisation des projets du foyer occupationnel de Nort-sur-Erdre ou du centre d'aide par le travail de Châteaubriant.

En revanche, si le promoteur du centre d'aide par le travail obtient d'autres sources de financement pour l'extension des bâtiments dont vous avez parlé, les places créées pourraient, le cas échéant, bénéficier pour leur fonctionnement de crédits d'Etat mis à la disposition du préfet de région.

Je vous rappelle à cet égard que nous avons décidé de créer 2 000 places supplémentaires de CAT dans le cadre du budget pour 1998 et que les mesures nouvelles en faveur des personnes handicapées sont à hauteur de 250 millions de francs en 1998, contre 100 en 1997, dans le plan de financement de la sécurité sociale.

Nous essayons donc d'agir, mais c'est toujours insuffisant, je le sais, face aux besoins, en particulier dans les régions que nous connaissons bien. J'ajoute, et c'est une réponse plus positive, que nous révoquerons en 1998 la loi de 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales et que ce sera le moyen de prendre en compte votre demande de schémas départementaux du handicap qui permettront une meilleure allocation des moyens disponibles.

Je ne peux malheureusement pas vous faire une réponse différente mais tous ces problèmes sont présents dans mon esprit.

M. le président. La parole est à M. Michel Hunault.

M. Michel Hunault. Il s'agit d'un dossier important et je suis persuadé que l'ensemble de mes collègues de l'Assemblée nationale partagent les mêmes préoccupations, comme vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat.

Néanmoins, permettez-moi de réagir, puisque j'ai évoqué la question le 30 octobre dernier lors de l'examen du projet de loi sur le financement de la sécurité sociale, sur lequel j'avais déposé un amendement. Vous étiez aux côtés de Mme Aubry, laquelle m'a demandé de retirer mon amendement, ce que j'ai fait volontiers.

Je prends acte aujourd'hui encore que le Gouvernement s'engage à réformer en 1998 la loi de 1975. J'insiste cependant en pensant à toutes les familles confrontées au manque de places et de structures d'accueil pour les enfants handicapés et permettez-moi d'exiger que, comme cela a été fait pour les hospices avec une grande efficacité, l'on inscrive dans la loi, sous couvert de schémas régionaux ou départementaux, en concertation avec les DDASS, la DISS et tous les représentants des associations qui s'occupent avec efficacité des handicapés, l'obligation pour l'Etat, mais aussi les collectivités locales, les régions, les départements, de financer ces structures d'accueil. Ainsi, dans l'avenir, dans le cadre de ces schémas, vous pourrez répondre efficacement et, je crois, positivement à l'ensemble des demandes que vous devez gérer.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à la santé. J'ai votre amendement sous les yeux, monsieur le député, et je me souviens bien de cette discussion. A chaque fois qu'un problème se pose à un endroit précis de notre territoire, nous essayons d'y répondre positivement, mais l'ensemble est bien lourd à supporter pour la collectivité nationale.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 26

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 1997, page 6001

Réponse publiée le : 26 novembre 1997, page 6238

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 18 novembre 1997